

Mairie de



33 rue de Curzay
17230 LONGEVES

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU 12 FEVRIER 2009

L'an deux mil neuf, le jeudi douze février à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est assemblé en séance publique sous la présidence de M. Patrick BLANCHARD, maire.

Etaient présents : M. BLANCHARD, M. LECORGNE, Mme RADON, M. BERTHELOT, Mme BOUTIN, M. CHAMPION, Melle CRAMAIL, M. FERRET, M. GUILLOTON, Mme LEGER, M. MACAUD, Mme METRAS, M. MEMON et Mme THIERY.

Le Conseil a choisi pour secrétaire Mme Stéphanie RADON

Délibérations

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- accepte la création des nouvelles compétences proposées par la Communauté de Communes du Pays Marandais telle que détaillées dans les statuts affichés en mairie
 - accepte les modifications des statuts de la Communauté de Communes du Pays Marandais
 - accorde à M. DUBAIL, receveur municipal, l'indemnité de conseil
- autorise le maire à signer la convention à intervenir avec le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale réglant les modalités de fonctionnement de la commission de réforme à l'égard des agents de la commune de Longèves
- note qu'une compensation financière sera demandée par le Centre de Gestion pour chaque dossier déposé (32,50 € pour 2008)
 - décide de verser une participation de 500 € à l'école maternelle d'Andilly pour le transport scolaire des enfants de Longèves pour les sorties pendant cette année scolaire
 - dit que le conseil municipal souhaiterait être représenté au conseil d'école de l'école maternelle
 - décide de verser une subvention de 2 € par enfants scolarisés à l'école de Longèves (43 élèves)
 - décide de vendre au SYHNA le photocopieur Canon IR 2200 pour la somme de 3841, 55 euros.

Questions diverses

Prévision de construction d'un nouveau pont à côté de celui du Pont du Brault pour le contournement de Marans

Réfection du mur du jardin public tombé lors de la tempête du 24 janvier 2009.

Embellissement entrées de la commune

Ateliers municipaux

Prochain Longèves Infos vers le 15 mars

Salle des fêtes : achat d'un nouveau frigidaire

Syndicat des eaux.

Vu par nous, Maire de la commune de LONGEVES pour être affiché à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

Le 17 février 2009

Le Maire, Patrick BLANCHARD